


« Il faut ouvrir les guichets de la Banque centrale européenne à des entités qui puissent financer les entreprises et les collectivités locales. [...] Pourquoi un Département – la Marne ou le Puy-de-Dôme – qui construit un pont d'intérêt général doit-il payer des intérêts et, à l'occasion, se faire escroquer par une banque avec des emprunts toxiques ? »



Hervé Causse

Paidoyer

Pour une nouvelle finance

Professeur au « pôle de recherche Clermont U », spécialiste en droit financier, matière en constant devenir, Hervé Causse est encore membre du Parti radical de gauche. Le PRG participe de la majorité présidentielle et compte deux ministres et deux groupes parlementaires. M. Causse a soutenu, fin septembre, devant le congrès de son parti, une motion prônant l'urgence nécessaire d'une nouvelle finance. Une cause d'intérêt général qu'il explique en dépassant les débats sur les dettes souveraines, sur les budgets publics, les « eurobonds », mais sans éviter la case « compétitivité » du rapport de Louis Gallois.

L'union-L'Ardennais – La « crise » n'en finit pas, si l'on se fie au matrasme qui touche les États occidentaux et jusqu'aux économies les plus dynamiques, comme la Chine, mais qu'en est-il de sa composante « financière » ?

Hervé Causse : « Le problème de la finance privée qui a mis le monde à mal, la question des excès spéculatifs de banques... techniquement, cette crise est terminée : les

Propos recueillis par Philippe LE CLAIRE

de marchés de l'argent fonctionnent, à savoir le marché des obligations des États, les marchés interbancaires, les marchés des titres à court terme... Mais les banques ne sont pas interdites de reprendre le chemin de l'argent

facile et les séqueles sont douloureuses. »

– Quelles sont ces séqueles qui interviendraient en sus des conséquences sociales évidentes qui affectent l'emploi, la consommation ?

« Les banques, pour la plupart d'entre elles, ont réglé leurs problèmes de survie ou de conformité financière en revenant notamment au respect des ratios comptables bancaires, et sans doute sont-elles plus prudentes à l'endroit d'éventuelles bulles financières. Mais elles ont pensé à se soigner avant de penser à servir du crédit : ce jugement très global est confirmé par une enquête récente montrant que l'état du crédit n'est pas satisfaisant, les banques ne financent pas assez l'économie. Or, sans financement, en fonds propres et crédit, il n'y a pas de créations et de développement d'entreprises, donc pas d'emploi. Si l'économie ne dispose pas du carburant qu'est la monnaie, elle ne marche pas. »

– L'activité économique est difficile, en repli, nombre de chefs d'entreprises ont rangé leurs projets dans les cartons, mais de ce fait même la crise n'alimente-t-elle pas la crise ?

« La contraction de la demande de financement est d'autant plus forte que les créateurs et chefs d'entreprise qui ont des projets savent que leur financement sera refusé. Si les taux sont à un niveau correct, les conditions de crédit sont difficiles, voire draconiennes... garanties, durées, exigences de rentabilité du projet... autant de facteurs qui contraignent les entrepreneurs à renoncer. Cependant, la gauche semble désormais capable de

mettre en place un plan de compétitivité, et la haute déontologie de Louis Gallois, l'excellence de son rapport, devraient avoir un effet déclencheur. Mais un problème demeure sur le financement, il l'a dit, en commission, au Sénat. »

« La tâche d'une banque centrale, c'est de financer, il ne faut pas l'oublier ! »

– Quid de cette nouveauté relative qu'est la « banque publique d'investissement » ?

« On lui souhaite bonne chance, mais elle est principalement le regroupement de trois entités qui fonctionnent à plein : Oseo, CDC Entreprise et le Fonds stratégique d'investissement. En outre, elle sera juridiquement une banque, avec les mêmes contraintes de comptabilité bancaire que les autres. C'est finalement ce que son futur président, Jean-Pierre Jouyet, à la tête de la Caisse des dépôts et consignations, a voulu dire en confessant, certes à un mauvais moment – on lui parlait de Filorange – qu'elle ne financerait pas les « canards boiteux ». »

– Est-ce le financement qui fait défaut, ou l'argent qui manque ?

« La BCE finance les États en achetant des obligations espagnoles, grecques – mais les États ne financent plus les collectivités locales –, puis elle finance les banques, qui prêtent mal aux entreprises... La BCE n'a pas inventé de nouveaux canaux de financements, or elle dispose d'un puissant pouvoir réglementaire qui lui permettrait de structurer la finance européenne pour qu'elle devienne un modèle mondial. Les gouverneurs de banques centrales n'ont jamais imaginé que la fourniture de la liquidité, très centralisée sur les banques, pouvait ne pas suffire et menacer la finance elle-même ! Voilà de quoi croiser le fer avec les Allemands, alors que

la question des eurobonds et celle des marges budgétaires me semblent déjà des questions du passé. »

– Quel serait ce nouveau modèle, par quelle réforme passerait-il ?

« Il s'agit d'ouvrir les guichets de la BCE à des entités qui puissent financer les entreprises et les collectivités locales. Le projet de la droite européenne, c'est de faire superviser par la BCE les 6 000 banques françaises, et là-dedans trop vite. La tâche d'une banque centrale, c'est de financer, il ne faut pas l'oublier ! Pourquoi un Département – la Marne ou le Puy-de-Dôme – qui construit un pont d'intérêt général doit-il payer des intérêts et, à l'occasion, se faire escroquer par une banque avec des emprunts toxiques – du reste sans doute illégaux même si les tribunaux n'ont pas encore su bien le dire. »

– Pour rétablir cette circulation financière vitale, comment faut-il procéder ?

« Il faut innover. Inventer un nouveau statut parabancaire pour des entités qui financent les grands projets publics et les grands projets privés des entreprises – et cela bénéficiera à toutes les PME ! Les 40 milliards de « force de frappe » de la BPI ne sont pas négligeables, mais l'économie européenne a besoin de 1 000 milliards d'euros par an de financements supplémentaires. Il ne s'agit pas de jeter de l'argent par les fenêtres, mais tous ceux qui ont des actifs doivent pouvoir accéder à du crédit. Depuis cinq ans, la BCE a injecté des centaines de milliards d'euros pour réparer les banques, les caisses d'épargne, les États, et l'euro n'a pas été affecté. Pour surmonter la crise économique, l'Europe, attaquée par le monde entier, a besoin de financer et c'est pour cela qu'il nous faut une nouvelle finance. »



Publications

Dans sa parution de novembre, le « Bulletin Joly Bourse », revue jurisprudentielle spécialisée, éditée par cette vénérable institution du droit des sociétés qu'est depuis plus de soixante ans la maison Joly, ouvre ses colonnes à Hervé Causse, qui y signe, es qualités de professeur au pôle recherche Clermont U, directeur du master droit des affaires et de la banque, un essai de quatre « vérités » pour un anniversaire du « droit financier ». Une brillante contribution qui donne l'enjeu et la mesure qu'imposent le génie juridique propre à la genèse d'un droit qui ne se peut concevoir autrement que global et mondial. À un autre niveau, Hervé Causse a contribué, aux côtés d'une pléiade d'universitaires, à la rédaction, pour le compte des éditions Mare & Martin, dans la Collection Vin et Droit, sous la direction de Théodore Georgopoulos, d'un ouvrage intitulé « La Champagne viticole : quelles spécificités juridiques ? » Il y traite de la gouvernance de la Champagne avec un régulateur original, le CIVC.

À paraître : « Master-Pro. Droit bancaire et financier », aux éditions Gualino.

